

l'autre y serait encore s'il avait décidé de se représenter aux élections et s'était fait réélire.

Le gouvernement en place était dirigé par un certain Mulroney. Deux de ses députés, dont l'un est maintenant vice-président de la Chambre et l'autre était député de Calgary-Nord-Est, ont voté contre la TPS. Que leur est-il arrivé? Ils ont voté librement ce jour-là, mais ils ont aussitôt été éjectés du caucus.

Dans la très grande majorité des cas, nous allons voter chacun avec son parti, non parce que nous sommes des moutons de Panurge, mais parce que nous aurons trouvé des compromis en coulisse.

Je vais devenir soupçonneux si je vois un député exercer librement son droit de vote trop souvent. Je me demanderai: Est-ce qu'il ne peut pas convaincre ses collègues de quoi que ce soit? Est-ce que c'est un franc tireur? N'a-t-il aucune influence à l'intérieur de son caucus? Doit-il vraiment toujours venir voter à sa tête? Pourquoi n'essaie-t-il pas, aux réunions du caucus, de convaincre ses collègues de la justesse de ses vues? C'est cela que sert un caucus.

• (1555)

Certes, nous aurons des votes libres, mais cela va-t-il devenir monnaie courante? Je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi. En tant que Canadien, et sans parler du politicien, j'estime que ce serait une façon assez désordonnée de procéder. Nous n'avons pas été élus à la Chambre pour nos beaux yeux, sauf peut-être dans le cas d'un ou de deux députés. Les Canadiens ne nous ont pas élus en tant qu'individus. Dans telle circonscription, ils se sont ralliés aux libéraux. Dans telle autre, au Bloc québécois, dans telle autre encore, au Parti réformiste. Chaque parti avait un programme très précis. Qu'on ne vienne pas nous dire maintenant que tout ça, c'est du passé, que, dorénavant, les députés vont être vraiment libres à la Chambre. Vraiment libres! Qu'on ne vienne pas nous dire d'oublier le mandat qui nous a été confié par nos électeurs respectifs et d'agir librement.

Certains de nous se rendent compte que liberté implique responsabilité. Si je me prononce librement sur un projet de loi visant à réduire les dépenses de la défense, mon vote sera un vote libre. Le fait que 176 autres députés puissent aussi se prononcer librement, je m'en moque. Je vote d'une façon donnée parce que j'y crois. Je vote d'une façon donnée parce que c'est ce que mes électeurs m'ont dit de faire. Là s'arrête ma liberté. Libre ne veut pas dire seul. Si vous voulez que je sois seul, je choisirai une mesure législative quelconque et m'y opposerai contre le gouvernement rien que pour vous prouver que je suis libre. Mais qui aurai-je aidé? En quoi aurai-je aidé mes électeurs par ce geste théâtral?

Les Canadiens veulent que nous fassions ce qui est juste, ce qui est bien. Si nous poussons à l'extrême cette histoire de vote libre, alors nous devrions faire comme ce candidat de Beauce, nous faire élire, nous les 295 députés, sans étiquette. Ce que les Canadiens aiment aujourd'hui, c'est avoir le choix. Ils aiment dire voilà ce que les libéraux proposent, voilà ce que le Bloc propose et voilà ce que les conservateurs proposent. Je pense que

L'Adresse

je vais voter pour eux. Pour ma part, je ne peux tout de même pas, après avoir franchi toutes ces étapes, dire aux Canadiens qui m'ont élu que je vais désormais agir à ma guise.

Pour terminer, dans la dernière minute qu'il me reste, je voudrais parler directement de l'amendement proposé par le chef de l'opposition et du sous-amendement proposé par le chef du troisième parti, deux amendements présentés avec les meilleures intentions du monde, j'en suis certain. Je ne les lirai pas, parce que le temps presse, mais vous en connaissez tous le contenu, du moins je l'espère, car vous avez dû vous prononcer à leur sujet tout à l'heure. Ces deux amendements me demandaient, franchement mais avec égard, de dire que je ne me préoccupais pas de l'assainissement des finances publiques. C'est faux, cela me préoccupe.

Alors pourquoi me demande-t-on de voter sur quelque chose de faux? Pourquoi demande-t-on à tous les députés de ce côté de voter sur quelque chose de faux? La formulation de ces motions est sûrement un exemple classique de ce qui ne va pas dans cet endroit. L'utilisation habile d'un verbiage spécieux a tout simplement pour but de se faire valoir, sur le plan politique, d'amener un député à voter pour une chose en laquelle il ne croit pas. C'est ce qui ne va pas dans cet endroit, cette utilisation habile du verbiage.

Cela m'a un peu déçu de la part du chef du Parti réformiste et du chef du Bloc. J'ai été déçu de les entendre nous demander de dire que nous ne nous préoccupons pas de cette question—*mea culpa, mea culpa*. L'assainissement des dépenses publiques est une question qui me préoccupe au plus haut point.

Les auteurs de ces deux amendements ont-ils cru sincèrement, ne serait-ce qu'une minute, un millième de seconde, que pas un seul des 177 députés y compris les gens massés là-bas, aux extrémités de la Chambre, qu'aucun de nous ne se préoccupe de l'état des finances du pays? Y a-t-il un seul député réformiste qui ait pu penser ça ne serait-ce qu'une seconde? Quelle insulte à l'intelligence de 176 personnes!

• (1600)

[Français]

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Burin—Saint-Georges pour son brillant exposé. J'aimerais lui dire que la province de Terre-Neuve—il s'en souviendra sûrement à la suite de la lecture de ses livres d'histoire—s'est jointe à la Confédération canadienne en 1949.

Vous vous souviendrez que les citoyens de cette province ont voté à l'occasion de plus d'un référendum avant de faire partie du Canada, à la fin des années 1940.

L'honorable député de Terre-Neuve serait-il d'accord que les Québécois peuvent, à l'inverse, voter pour leur pleine souveraineté, à l'occasion d'un deuxième référendum, dans le respect des règles démocratiques qui ont cours au Canada et dans ce Parlement.

Si les citoyens de Terre-Neuve ont pu entrer librement dans la fédération canadienne, pourquoi les Québécois ne pourraient-ils